

PROJET FORMATION EMPLOI DANS LE CADRE DU SERVICE REGIONAL DE LA FORMATION

POURQUOI UN NOUVEAU DISPOSITIF ?

Les jeunes sans qualification, sortis trop tôt du système scolaire, sont particulièrement exposés au chômage. Le public adulte peu qualifié est également fragilisé dans le maintien ou l'accès à l'emploi eu égard à la situation du marché de l'emploi.

Les transformations importantes de la structure des emplois au cours de ces trente dernières années ont particulièrement mis en exergue les phénomènes d'exclusion et/ou d'enfermement dans la précarité, dont sont victimes les personnes, jeunes et les adultes sans qualification reconnue. Les statistiques du marché du travail montrent également que les jeunes sont deux fois plus frappés par le chômage que les adultes.

Or, la formation qui ouvre sur une qualification est un facteur majeur dans l'accès à l'emploi durable.

La politique de formation professionnelle continue de la Région se décline aujourd'hui au sein de plusieurs programmes qui, s'ils donnent des résultats satisfaisants, ne favorisent pas toujours l'articulation des actions de formation dans une logique de parcours. La durée des formations n'est de plus pas toujours adaptée au rythme d'apprentissage de certains publics et ne leur permet pas d'obtenir, de ce fait, une validation.

En réponse à ces interpellations, l'Assemblée Plénière du 21 octobre 2010 a approuvé, à titre expérimental, la création du nouveau dispositif Projet Formation Emploi.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le « Projet Formation Emploi » prévoit la réalisation de parcours de formations certifiantes de longue durée (jusqu'à 1600 heures), dans une perspective d'accès durable à l'emploi.

1^{ère} spécificité : Un parcours unique, intégré et progressif, enchaînant un sas d'entrée, une séquence de pré certification et une séquence de préparation selon les cas d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification.

2^{ème} spécificité : pendant toute la durée du parcours, les stagiaires accèdent à un accompagnement pédagogique et social renforcé ainsi que, selon leurs besoins, de prestations d'hébergement et de restauration.

Le dispositif est lancé de façon expérimentale en réponse aux besoins de formation de huit secteurs économiques jugés stratégiques par la Région Rhône-Alpes. Ces parcours sont mis en œuvre dans chacun des départements, pour 470 demandeurs d'emploi.

POUR QUI ?

Les personnes sans emploi et sans qualification reconnue, décidées à engager et mener à bien un projet professionnel dans un des secteurs concernés par le dispositif. Les jeunes et les adultes non indemnisés sont prioritaires.

QUELLE PERIODE COUVRE L'EXPERIMENTATION ?

Cette expérimentation couvre une période s'étendant de septembre 2011 à août 2015.

Calendrier de mise en œuvre sur les 4 années

		Sept. 2011	Août 2012	Sept. 2012	Août 2013	Sept. 2013	Août 2014	Sept. 2014	Août 2015	Août 2016
1ère année	Entrée des stagiaires									
	Période de réalisation									
2ème année	Entrée des stagiaires									
	Période de réalisation									
3ème année	Entrée des stagiaires									
	Période de réalisation									
4ème année	Entrée des stagiaires									
	Période de réalisation									

QUELS SECTEURS PROFESSIONNELS POUR QUELS TERRITOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPERIMENTATION ?

L'offre de formation est proposée à l'échelle régionale, avec une implantation dans chacun des 8 départements :

Parcours dans un secteur professionnel	Département d'implantation	Nombre de parcours par an
Santé – Services aux personnes	Ain	60
Aménagement rural et paysager	Ardèche	40
Métiers de l'agroalimentaire	Drôme	60
Electronique	Isère	70
Eco construction et énergies renouvelables	Loire	60
Maintenance industrielle et équipements standard	Rhône	70
Bâtiment et travaux publics	Savoie	60
Métiers du tourisme (dont hôtellerie restauration)	Haute-Savoie	50

QUELLES CARACTERISTIQUES PEDAGOGIQUES ?

- **Durée moyenne des parcours**

La durée totale d'un parcours (Sas + Pré Certification + Certification + les heures d'accompagnement social + les heures d'accompagnement pédagogique) est fixée à 1 200 H en moyenne et plafonnée à 1 600 H.

Le rythme hebdomadaire est fixé à 35 H dont les heures mobilisées au titre de l'accompagnement pédagogique.

- **Le Sas**

Un sas d'entrée **obligatoire** au démarrage de chaque session d'un parcours qui a pour finalités de positionner les publics en capacité d'entrer sur le parcours, en lien avec les prescripteurs et sur la base de critères objectifs.

Durée : 35 H maximum

Ses objectifs : confirmer l'engagement du stagiaire, vérifier ses aptitudes minimales, établir un positionnement des stagiaires, informer les candidats non retenus, contractualiser le parcours avec les stagiaires retenus..

- **La Pré Certification**

L'étape de pré certification a pour finalités de conduire le public positionné lors du Sas au niveau requis pour pouvoir suivre la certification. Il permet aussi au public de choisir la certification professionnelle la plus adaptée à son projet et à ses capacités. Au moins 2 certifications doivent être proposées au stagiaire.

Durée : 450 H minimum / 600 H maximum – Une partie en Centre et une partie en Entreprise.

Elle donne lieu à une attestation de compétences délivrée par un jury professionnel pour chaque stagiaire à son issue.

Ses objectifs : consolider le projet professionnel du stagiaire en vue de choisir une certification, acquérir/approfondir les connaissances et aptitudes générales et techniques...

- **La Certification**

L'étape de certification a pour finalité de permettre aux stagiaires d'obtenir une certification et, une fois l'ensemble du parcours achevé, d'être employables dans la famille professionnelle choisie.

La durée totale de la certification est fonction du référentiel de la certification. Elle inclut une partie en Centre et une partie en Entreprise.

Elle donne lieu, en cas d'échec au passage de la certification, à une attestation de compétences délivrée par un jury professionnel pour chaque stagiaire à son issue.

- **Accompagnement pédagogique**

L'accompagnement pédagogique a pour finalité d'éviter les abandons de formation, d'accompagner la construction du projet de formation et du projet professionnel en fonction de chaque situation individuelle

3 RV minimum par stagiaire pour chacun des segments Pré certification et Certification – 1 référent pédagogique clairement identifié sur chaque segment du parcours, hors Sas ; ce référent pourra être différent sur la pré certification et la certification.

Ses objectifs : l'accompagnement pédagogique aborde avec chaque stagiaire :

- son rapport aux apprentissages, tant du point de vue des enseignements généraux que professionnels, et aux difficultés qui pourraient y être associées (réminiscence scolaire, rapport apprenant/formateur, rapport aux autres ...)
- son appréhension de l'organisation pédagogique (insuffisance d'autonomie, stress et manque de confiance en soi notamment en ce qui concerne les périodes d'alternance, ce qui devra faire l'objet d'une prise en compte dans le cadre du suivi en entreprise), son vécu et ressenti lors des périodes d'alternance.

- **Accompagnement social**

L'accompagnement social a pour finalité de prendre en compte essentiellement les questions liées à l'environnement matériel du stagiaire pendant la formation, et les traiter en lien avec les référents prescripteurs, afin de pouvoir y apporter des solutions (rémunération, questions de mobilité, de logement...). L'accompagnateur social oriente, aiguille et conseille le stagiaire en vue de développer son autonomie et sa prise de décision. Il l'accompagne pour accéder aux mesures de droit commun.

6 RV maximum par mois par stagiaire – 25 RV maximum par an par stagiaire - 3 RV obligatoires par stagiaire – 1 référent pédagogique clairement identifié sur chaque segment du parcours, hors Sas ; ce référent pourra être différent sur la pré certification et la certification.

- **Dimension citoyenne**

Cette dimension est intégrée dans le segment Pré Certification.

Elle peut se traduire par la mise en place d'un module d'instruction civique, un travail sur les compétences sociales (développement de la pensée critique, débat d'idées), des visites, rencontres, participations à des actions de solidarité, d'utilité publique...

- **Dimension culturelle**

Intégrée dans le segment Pré Certification, cette dimension est organisée dans le cadre de la démarche pédagogique et de l'accès à des activités, des structures et des événements financés ou pas par la Région.

Quelques exemples : Participation à une manifestation locale ; rencontres et échanges avec des musiciens, des écrivains, des créateurs ; journée thématique en lien avec l'orientation professionnelle ; visite de jardins, découverte d'expositions, randonnée sur un sentier d'interprétation, sortie découverte d'un Parc National Régional, ateliers thématiques, visites de musées, de patrimoines historiques ; une entrée sur une manifestation culturelle de dimension régionale impliquant des artistes du spectacle vivant...

- **Prise en compte du Développement Durable**

Intégration d'un module de sensibilisation au développement durable d'une durée de ½ journée à 2 jours, avec pour objectif de développer des attitudes et des pratiques éco citoyennes. Il fait référence aux évolutions en cours dans le secteur professionnel visé : nouvelles technologies, comportements, bonnes pratiques...

QUELLE PRISE EN COMPTE DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC ?

- **Services de restauration et d'hébergement**

Il est prévu un hébergement sur place ou proche du lieu de formation pour tous les stagiaires dont la distance entre le domicile et le lieu de formation en Centre génère un temps de trajet quotidien aller-retour supérieur à 1 H 30.

Offre proposée dès l'entrée en SAS, pour toute la durée du parcours incluant aussi les périodes en entreprise si les entreprises d'accueil sont situées à proximité du lieu de formation en centre.

Il est aussi prévu une restauration collective sur place, le midi en semaine, intégrée ou non à la structure du participant.

- **Centre de ressources avec accès Internet**

Chaque site de formation dispose d'un centre de ressources avec accès Internet. Globalement, les amplitudes d'ouverture des centres permettent un accueil au-delà des heures de formation, au moins jusqu'à 18 H.

- **Accueil à des rythmes cadencés et pertinents**

Il y a au moins 2 sessions annuelles par parcours PFE sur chaque département. Elles sont organisées de manière à tenir compte des calendriers de passage des certifications.

- Possibilité de suspension du parcours

Il est prévu des cas de suspension justifiée, entre les segments Pré Certification et Certification, ou pendant les segments Pré Certification et Certification (ex : contrat de travail en lien avec le secteur professionnel du parcours ou en lien avec un projet de pluriactivité ; suspension en cas de force majeure : maternité, longue maladie...). Le stagiaire dispose d'une priorité pour réintégrer le dispositif sur une session suivante et similaire à celle qu'il avait engagée précédemment.

Cette disposition permet aussi aux stagiaires souhaitant suspendre la formation pendant la saison d'hiver pour un contrat de travail saisonnier (période de mi-décembre à mi-mars) de réintégrer la session suivante.

Des mesures sont prises pour rester en contact avec le stagiaire et l'informer des démarrages de sessions prochaines et à son retour pour faciliter son intégration.

- Moyens mis en œuvre pour l'obtention de la certification dans les 24 mois

Les stagiaires doivent être présentés à la certification au maximum dans les 24 mois qui suivent leur entrée dans le parcours (à partir du SAS). Pour un stagiaire qui n'obtiendrait pas sa certification, totale ou partielle, des dispositions sont prises pour l'accompagner dans l'obtention de la certification.

Exemples de mesure : contacts réguliers avec le stagiaire pour lui communiquer les dates de sessions d'examen ; intégration du stagiaire dans un nouveau groupe ; contractualisation d'un nouveau plan d'action individuel en lien avec les préconisations du jury (CIF CDD, contrat de professionnalisation, période professionnalisation, DIF) ; positionnement du stagiaire sur un CARED

- Individualisation des parcours des stagiaires

Chaque stagiaire bénéficie d'un contrat pédagogique personnalisé ; son parcours tient compte de ses acquis, de ses expériences.

Quelques exemples : Equilibre entre travail individualisé et travail en groupe. Les stagiaires possédant un diplôme de niveau V sont dispensés des matières générales. Certifications organisées sur la base de modules avec des contenus spécifiques et des durées diversifiées permettant une individualisation. Construction de grille de suivi de compétences pour suivre la progression de chaque stagiaire. Modules en Formation Ouvertes et à Distance (FOAD), situations d'apprentissage autonome guidé. Ressources pédagogiques en libre service.

COMMENT S'OPERE LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES ?

L'entrée dans le dispositif est soumise à une prescription. Le recrutement se fait à l'échelle régionale. Une seule prescription sera établie pour l'ensemble du parcours (Sas d'entrée, Pré certification, Certification).

Les prescripteurs sont les Missions locales, les agences Pôle Emploi, le réseau CAP Emploi, les Centres d'information des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'Agence d'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM).

QUE DOIT SAVOIR LE STAGIAIRE AVANT SON ENTREE EN FORMATION ?

- Prise en charge financière de la formation

La formation ainsi que l'accompagnement pédagogique et social dispensés pendant le parcours projet formation emploi sont gratuits pour tous les stagiaires, sur l'intégralité du parcours. La Région prend en charge l'intégralité de ces coûts.

- Prise en charge des frais d'équipements professionnels

Une participation financière du stagiaire peut être sollicitée pour l'achat d'équipements professionnels, s'ils sont nécessaires pour suivre la formation et sous réserve qu'ils restent la propriété des stagiaires à l'issue de la formation. Cette participation doit être raisonnable et ne pas constituer un frein pour le stagiaire. Des modalités de versement appropriées sont proposées au stagiaire.

- Prise en charge des frais d'hébergement et de restauration

Pour les stagiaires qui souhaitent bénéficier des services d'hébergement (*Cf. conditions page 4*) et de restauration, une participation financière leur est demandée, soit un forfait de :

- Hébergement : 5 € par nuitée
- Repas : 2 € par repas.

- Statut des publics

Le public qui intègre un parcours PFE bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Pendant le sas d'entrée, les stagiaires ont le statut de stagiaire non rémunéré et bénéficient de la protection sociale (accident du travail, etc.).

Pendant la pré certification et la certification, ils ont le statut de stagiaire rémunéré comprenant une rémunération et une protection sociale.

La Région prend en charge la rémunération, la couverture sociale et les charges annexes des demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi

QUI CONTACTER A LA REGION ?

Direction de la Formation Continue – Service Structuration de l'Offre de Formation – Unité Accès aux Compétences de Base et à la Qualification

Sylvia CERVERA
☎ 04.72.59.43.30
scervera@rhonealpes.fr

Laurent ANSELME
☎ 04.72.59.47.11
lanselme@rhonealpes.fr